



Municipalité de Crabtree

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree, tenue le 10 septembre 2018, les règlements suivants ont été adoptés :

- **RÈGLEMENT 2018-321 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2014-256 CONCERNANT LA PRÉVENTION DES INCENDIES SUR LE TERRITOIRE DE CRABTREE AFIN DE MIEUX ENCADRER LES FEUX À CIEL OUVERT ;**
- **RÈGLEMENT 2018-322 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2008-151 CONCERNANT LA PAIX ET L'ORDRE DANS LA MUNICIPALITÉ ET DÉCRÉTANT CERTAINES NUISANCES AFIN DE RÉDUIRE LES SOULÈVEMENTS DE POUSSIÈRE ;**

Ces règlements entrent en vigueur le 13 septembre 2018.

Ces règlements sont déposés au bureau de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Pierre Rondeau

Donné à Crabtree ce, 13 septembre 2018

.....
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné(e), Pierre Rondeau, secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le **13 septembre 2018** entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce **13 septembre 2018**

.....
Pierre Rondeau